COMMUNE DE LA FERTE-EN-OUCHE

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment et régulièrement convoqué le 20 janvier 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel LE GLAUNEC, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35. Nombre de Conseillers présents : 26. Nombre de Conseillers votants : 29 dont 3 pouvoirs. Nombre de Conseillers absents excusés : 3. Nombre de Conseillers absents : 6.

La Maire fait l'appel des Conseillers :

Présents : Alexandra AUBRIL, Christian BARBIER, Nicolas BOURGAULT, François BRIZARD, Patrick BRIZARD, Jacqueline CHANTREUX, Audrey COHIN, Chrystèle COUDRAY, Christian DESCHAMPS, Sandrine DUVALDESTIN, Xavier FEVRIER, Delphine FORTIER, France GUIDAL, Stéphane HEBERT, Michel LE GLAUNEC, Edith LEROY, Stéphane MENARD, Christophe MESENGE, Patrick PAUVERT, Patrice REGLAIT, Nathalie ROUILLE, Mathieu ROUVRAIS, Sylvie SALLES, Aline SAMSON, Joël SAMSON, Odile SOURBIEU.

Absents excusés : Alexis BRIZARD, ayant donné pouvoir à Patrick BRIZARD, Bruno LANGEVIN, ayant donné pouvoir à Sylvie SALLES, Rémy MESLIN, ayant donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC.

Absents : Audrey CANEL, Yannick LEBEDEL, Margot LEPREVOST, Amélie LITHARD, Audrey OTTONELLI, Nathalie RIBAULT.

Désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121 du Code Général des Collectivités territoriales : F. GUIDAL.

Sans aucune remarque des conseillers, adoption du procès-verbal du précédent conseil Municipal du 9 décembre 2025.

DELIBERATIONS :

Débat d'Orientations Budgétaires :

Le Maire propose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), bien que celui-ci ne soit obligatoire que dans les communes de plus de 3.500 habitants (2.997 habitants sur la Commune de la Ferté-en-Ouche). Il permet d'informer le conseil municipal sur la situation économique et financière de la collectivité ainsi que de débattre des orientations budgétaires en vue de la préparation des budgets primitifs 2026.

Contexte du projet de loi de finance (PLF) 2026 :

Le déficit estimé par le ministère de l'économie et des finances pour l'année 2025 est de 5,4 %, en légère diminution par rapport à celui de 2024 de 6,1 %, et l'ambition affichée pour 2026 est de le ramener à 4,7 %. Dans l'attente d'un budget définitif, l'État s'appuie, pour son fonctionnement, sur la loi spéciale adoptée le 23 décembre 2025.

La croissance de 0,7 % en 2025 serait limitée par le contexte international (augmentation des droits de douane) et l'incertitude politique interne. La prévision de croissance pour 2026 est évaluée, actuellement, à 1 %.

En dehors des mesures d'imposition prévues pour le redressement des comptes, et l'association des collectivités locales aux efforts de maîtrise du déficit public, ces dernières devraient bénéficier d'un allègement du poids des normes, afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus, d'un accompagnement par la mobilisation des fonds de sauvegarde envers les départements les plus fragiles (conjoncture et

vieillissement démographique) et une meilleure prise en compte des évènements climatiques d'ampleur.

Pour les entreprises et particuliers plusieurs mesures ont été proposées, mais qui ont pu évoluer dans le temps, par rapport aux différents débats parlementaires, comme la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des 400 plus grandes entreprises, la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour les petites et moyennes entreprises, le seuil de franchise de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les auto-entrepreneurs, etc.

Le Maire présente ensuite un tableau récapitulatif des dotations d'État depuis la création de la commune de la Ferté-en-Ouche avec un montant global de 984.611 € pour l'année 2025.

Réalisations Budgétaires 2025 :

Le Maire rappelle la volonté de dégager un autofinancement conséquent (hors lotissement de Villers-en-Ouche) pour permettre des investissements structurants et les grosses dépenses de fonctionnement, ainsi que le soutien financier des associations locales. Ainsi côté recettes il a été fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes locales directes et pour les dépenses, conserver la maîtrise des années précédentes pour les charges à caractère général, les charges de personnel et celles de gestion courante.

Pour l'année 2025, les impôts et taxes représentent une recette de 648.421,88 € (pour 682.937,49 € en 2024, avec des droits de mutations moins importants), pour leur part les dotations et participations s'élèvent à 1.244.193,91 € (pour 1.182.429,00 € en 2024).

Il est ensuite présenté le détail des dites dotations et participations.

Pour les dépenses, les charges à caractère général s'élèvent à 527.757,77 € (pour 478.558,68 € en 2024) avec des charges de personnel d'un montant de 520.985,78 € (pour 487.647,29 €). Soit une globalité de dépenses de 1.729.822,41 € pour un montant de recettes de 2.135.204,80 €, avec un rapport dépenses/recettes de + 404.382,39 €.

Pour le personnel, le Maire rappelle que l'effectif est de 12 agents, dont 10 à temps complet et 2 à temps non complet (un agent à temps non complet ayant été embauché à compter du 1er juin 2025). La durée moyenne de travail est de 32 heures hebdomadaire pour une masse salariale annuelle de 520.985,78 € (masse salariale et cotisations patronales).

Il est ensuite fait état des participations et adhésions de la commune dans les différents organismes du territoire comme la SIAPO (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Ouche) pour un montant de 17.438,29 € ou le TE61 (Territoire Energie 61) pour un montant de 500,00 €.

Comme déjà évoqué précédemment, il reste la volonté d'autofinancer l'ensemble des investissements, sans recours à l'emprunt, sauf pour des investissements structurants pour notre territoire. Pour 2025, la maintenance du patrimoine avait été budgété à hauteur de 650.000 € et les investissements pour un montant de 1.310.058 €.

Pour l'état de la dette celle-ci représente en 2026 une somme de 99.411,26 € d'annuité d'emprunt (intérêt et capital), soit un montant global en capital de 692.717,52 € au 1er janvier 2026, ce qui représente par habitant un montant de 231,14 € avec une capacité de désendettement au 31.12.2025 de 2 ans.

Feuille de Route 2026 :

Pour la partie « Fonctionnement » le Maire propose de poursuivre les programmes de maintenance des bâtiments communaux, de soutenir financièrement les différentes associations de notre périmètre sur la base de réels projets, d'assurer la mise en place des dossiers administratifs de demandes de

subventions et autres et de maintenir le taux des taxes locales sous réserve de l'évolution des dits taux au niveau de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle.

Pour la partie « Investissements », le Maire rappelle l'aménagement du bourg, séquences 1 à 3, entrées route du Dolmen et route de Noirval (avec conduite des eaux pluviales et enfouissement des réseaux), dossier en cours, pour un montant d'environ 540.000 €, sur la commune déléguée de la Ferté-Fresnel. La prise en charge des travaux de VRD (voies et réseaux divers) pour l'ancienne école de la commune déléguée de Villers-en-Ouche pour un montant de 117.180 €. Une provision de 50.000 € pour des travaux sur le bâtiment de la gendarmerie à la Ferté-Fresnel (toujours en attente des demandes de la gendarmerie pour ce bâtiment). La réalisation d'un City stade sur la commune déléguée de Glos-La-Ferriere pour un montant de 63.913 €.

Le Maire propose le vote du budget primitif 2026, le 3 mars 2026 à 20 h 30, avec deux réunions préparatoires, les 2 et 16 février 2026, des Maires et adjoints avec la commission finances. Début mars, il s'agira de voter le compte financier unique (CFU) en remplacement des comptes de gestion et Compte administratif, l'affectation des résultats et le Budget Prévisionnel. A une date à déterminer, aura lieu le vote des taxes locales directes, des subventions aux associations et des affaires courantes.

Pour les projets portés par la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle sur le territoire de la Ferté-en-ouche, il est prévu la poursuite de l'aménagement des phases 1, 2 et 3 sur la commune déléguée de la Ferté-Fresnel, ainsi que divers travaux de voirie sur les communes déléguées d'Anceins, Bocquencé, Couvains et Heugon retenus lors de la commission du 12 janvier 2026.

A la suite de cette présentation M. Patrick BRIZARD, conseiller délégué à la commune déléguée de Saint-Nicolas-des-Laitiers s'étonne de la différence des montants entre le chiffre prévu en 2025, en investissements, pour 1.310.058 € et les investissements présentés pour 771.093 € en 2026.

Le Maire répond qu'il s'agit pour 2025 des projets déjà programmés et/ou réalisés, mais que d'ici le vote du budget d'autres investissements pourront être proposés pour 2026 ce qui explique le delta de la variation entre ces deux années.

D'autre part, M. Patrick BRIZARD, également Président du SIAPO (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Ouche) précise que la cotisation de la commune envers ce syndicat devrait rester identique à l'année précédente.

Sans autre question, le Maire demande au conseil de lui donner acte de cette présentation et de ce débat.

Accord du conseil à l'unanimité.

Ouverture Anticipée des Crédits d'Investissement :

Le Maire rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, dans le cas de la non adoption du budget avant le premier janvier de l'exercice, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. De même pour les remboursements en capital des annuités de la dette, venant à échéance avant le vote du dit budget.

Pour les investissements, dans l'attente du vote du budget ou jusqu'au 15 avril 2026, l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de débuter l'exercice budgétaire 2026, avant le vote du budget primitif, le Maire propose l'ouverture anticipée des dits crédits par rapport au budget 2025 :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles – Montant BP 2025 : 425.231, 00 - 25 % = 106.308,00

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées – Montant BP 2025 : 60.000,00 – 25 % = 15.000,00

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Montant BP 2025 : 1.398.556,00 – 25 % = 349.639,00

Chapitre 27 – Autres Immobilisations Financières – Montant BP 2025 : 383.596,00 – 25 % : 95.899,00.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026, et seront complétés, le cas échéant, à l'occasion de l'adoption de celui-ci.

Accord du conseil à l'unanimité.

Convention de Partenariat avec le Conseil Départemental de l'Orne pour le Stationnement du Bus de la PMI.

Le Maire informe le conseil de la proposition du conseil départemental de l'Orne de formaliser, via une convention de partenariat, le passage et le stationnement du bus de la PMI pour des consultations concernant les enfants de moins de 6 ans, les femmes enceintes et les adolescents.

Lors de la séance précédente du conseil, le Maire avait indiqué que certains articles devaient être revus puisque concernant la CDC des Pays de l'Aigle (stationnement, accès aux infrastructures). Ces éléments ayant été validés par ladite CDC des Pays de l'Aigle, il est donc proposé aux conseillers d'émettre un avis favorable à ce conventionnement.

Ces permanences sont prévues le mardi après-midi de 14 h à 17 h, les semaines impaires, en dehors des vacances scolaires.

Mme Aline SAMSON, conseillère à la commune déléguée de Gauville regrette que le passage ne se fasse qu'en périodes scolaires ce qui, de fait, ne facilite pas la possibilité de consultations pour des adolescents et même pour des enfants de moins de 6 ans. Le Maire répond que tout en acceptant cette convention avec le département, il est peut-être possible de demander une intervention en période de vacances scolaires de temps en temps.

Accord du conseil à l'unanimité.

AMF – Motion de Soutien pour la Liberté Locale et les Moyens d'Agir des Communes :

Le Maire relaie la proposition de l'Association des Maires de France (AMF), émise lors de son 107ème congrès, pour l'adoption en conseil municipal d'une motion rappelant le soutien des communes à la liberté administrative, l'autonomie financière et fiscale, la réduction des normes et l'allègement des procédures inutilement complexes.

Le Maire donne lecture de l'ensemble du texte.

Mme Aline SAMSON, conseillère à la commune déléguée de Gauville, trouve le texte trop à charge envers l'État, car si l'on prend l'exemple de la commune de la Ferté-en-Ouche, les projets ont pu être réalisés sans difficultés financières particulières. Il est toujours possible d'améliorer un fonctionnement, mais il n'est pas nécessaire d'en dévaluer l'ensemble.

Le Maire répond qu'effectivement les communes nouvelles ont plutôt été bénéficiaires dans les dernières années, mais les engagements financiers ne sont pas toujours tenus et les décisions sociales prises par l'État sont ensuite assumées par les communes. De plus, il y a toujours un centralisme qui éloigne l'action publique des citoyens.

M. Patrick BRIZARD, conseiller délégué à la commune déléguée de Saint-Nicolas-des-Laitiers, remarque que certaines structures peinent à répondre aux besoins des territoires comme la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle dont les budgets « voiries » ne sont pas au niveau de la surface des réseaux concernés. Il pense que cette motion de soutien doit être regardée comme un sujet général comprenant à la fois les communes et les intercommunalités.

M. Mathieu ROUVRAIS, conseiller à la commune déléguée de la Ferté-Fresnel rappelle que le pouvoir de décisions des communes s'est beaucoup amoindri car il est à la fois freiné par la strate administrative, l'application des normes et l'insuffisance financière.

Mme Aline SAMSON trouve ces arguments effectivement recevables, si l'on se situe plus au plan national.

Suite à ce débat, le Maire reçoit l'accord unanime du Conseil pour signer cette motion de soutien.

QUESTIONS :

Commune Déléguée de Gauville :

Le Maire informe que dans la salle des fêtes de Gauville, sur les installations de cuisson, le four a pris feu et l'ensemble est à remplacer d'urgence. Il s'agit d'un fonctionnement au gaz, mais les installations générales ne seraient sans doute pas assez puissantes pour supporter un matériel électrique. La dépense est estimée à environ 4.000,00 € et elle devra être engagée rapidement.

Commune Déléguée de Heugon :

Mme Edith LEROY, Maire déléguée de la commune déléguée de Heugon rappelle, qu'actuellement l'église est très peu chauffée et que cela rend les cérémonies funéraires particulièrement peu confortables en particulier pour les officiants.

Elle a trouvé une société sur Alençon qui fait de la location de matériel de chauffage mobile, pour 158,00 € la journée, avec possibilité de livraison (137,00 € x 2, pour un aller/retour). M. François BRIZARD, 1er adjoint, informe que du matériel avec fonctionnement au fuel peut également être acheté pour un montant de 600,00 € plus le prix du combustible.

Le Maire répond que, dans l'urgence, cette solution de location peut répondre à certains besoins, mais ne pas oublier que ces fonctionnements restent dangereux, car il faut chauffer le bâtiment avant la cérémonie, et arrêter le chauffage pendant l'occupation de l'église.

Comme cette question se pose sur l'ensemble des églises de la commune, il faudrait réfléchir à une solution plus pérenne.

D'autre part, Mme Edith LEROY informe que la doyenne de la commune déléguée aura 100 ans le 19.02.2026, et se propose de lui offrir des fleurs. Accord du Maire.

Commune Déléguée de Couvains :

Mme Alexandra AUBRIL, conseillère déléguée de la commune déléguée de Couvains demande si des toilettes sèches sont actuellement disponibles sur la commune, pour l'organisation d'une marche. Mme Sylvie SALLES, adjointe à la commune déléguée de Villers-en-Ouche répond qu'effectivement ce genre de matériel est disponible à Villers-en-Ouche.

D'autre part, Mme Alexandra AUBRIL informe le conseil d'un incident qui a eu lieu dans le car scolaire en provenance du Village des Bois, le chauffeur ayant arrêté le bus pendant 1 h après la découverte qu'un enfant était en possession d'un taser.

D'autres incidents ayant déjà eu lieu, cela questionne sur la sécurité des enfants dans les transports scolaires.

Commune Déléguée de la Ferté-Fresnel :

M. Christian BARBIER, Maire délégué de la commune déléguée de la Ferté-Fresnel rappelle les difficultés de certains habitants pour obtenir un raccordement à la fibre, en particulier sur la route et le chemin de Noirval, et les différentes coupures qui peuvent avoir lieu sur des installations déjà raccordées.

Le Maire répond qu'il semblerait que sur la commune, il y a un certain nombre de problèmes, et qu'il recontactera le département par rapport à cet ensemble de disfonctionnements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, ce mardi 27 janvier 2026 à 21 h 45.

Vu pour être affiché le 3 février 2026, conformément au Code Général des Collectivités territoriales, signé par le Maire pour le compte-rendu et l'affichage.

LA FERTÉ-EN-OUCHE, le 3 février 2026

La secrétaire de séance,

France GUIDAL

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.